



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MISE À JOUR 01/01/2024

1 GÉNÉRALITÉS

Le client faisant appel aux services de la société DG CREA reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes, ainsi que les mises en garde relatives aux lois de la propriété intellectuelle.

2 PROPRIÉTÉ DES CRÉATIONS ET PRODUCTIONS

2.1 Le client qui transmet un ordre d'impression ou de reproduction est censé en avoir le droit et assume à cet égard la responsabilité exclusive envers les tiers.

2.2 Il est ici rappelé à titre informatif que selon le Code Français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. Ainsi, nos créations (projets, modèles, croquis, interprétations et dispositions, les compositions typographiques ainsi que nos prises de vues photographiques) restent toujours notre propriété exclusive, tant matérielle qu'intellectuelle.

2.3 Dans le cas où nous cédonc le droit de reproduction, celui-ci est concédé uniquement pour le nombre d'exemplaires et la destination spécifiée lors de la commande. Notre accord préalable est nécessaire pour toute production et/ou utilisation ultérieure. Le client n'acquiert aucune exclusivité par rapport à l'application de notre propriété intellectuelle.

2.4 Une reproduction ou imitation, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite et constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi du 11 Mars 1957 sur les droits d'auteurs.

2.5 La tolérance qui consisterait à ce que nous acceptions, même tacitement et même durant une période prolongée, qu'il soit fait un usage déterminé de nos créations et/ou de notre matériel, sans intervention de notre part, ne signifie nullement que nous cédonc nos droits de quelque manière que ce soit. En d'autres termes, nous pouvons exiger en tout temps, qu'il soit immédiatement mis fin à cet usage et que tout le matériel nous soit rendu. À cet égard, il suffit que nous fassions opposition par lettre recommandée pour que le client doive y donner suite dans les 24 heures.

2.6 Il est convenu expressément que toute infraction par le client, ou par un tiers ayant connaissance des présentes relations contractuelles avec notre client, aux dispositions qui précèdent, sous 1.1 à 1.5., entraînera irrévocablement un dû à titre de dommages et intérêts, fixé forfaitairement à 20 000 € minimum, sous réserve pour nous de démontrer le cas échéant un préjudice plus grave.

2.7 Les projets auxquels il n'est pas donné suite par le client sont soumis à l'intégralité des dispositions qui précèdent, sous 1.1 à 1.6.

2.8 Sauf mention contraire explicite du client, la société DG CREA se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule "Conception Réalisation : DG CREA" assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité (www.dgcrea.fr).

2.9 La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de la société DG CREA tant que les factures émises par lui ne sont pas payées en totalité par le client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation (toute utilisation des créations avant règlement final est de fait interdite). De façon corollaire, le client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par DG CREA dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de la société DG CREA. Seul le produit fini sera adressé au client. À défaut d'une telle mention et si le client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

3 OBJETS CONFIS À NOS SOINS

3.1 Des éléments divers visuels ou textuels peuvent être fournis par le client. Ils devront répondre aux critères techniques exigés lors de la commande par la société DG CREA. Dans le cas contraire, aucune réclamation qualitative ne pourra être adressée ou retenue. Le client est entièrement responsable de l'intégralité et de l'exactitude de ces éléments fournis. Il affirme également en acceptant les présentes qu'il a le droit d'utiliser les éléments qu'il transmet à DG CREA. Au cas où une commande donnerait lieu à une action de contrefaçon ou à une action d'utilisation illégale d'éléments textuels ou visuels, il est formellement stipulé que le client supportera seul la charge éventuelle des condamnations civiles ou pénales et tous les frais engagés en justice à cette occasion. Une idée proposée par le client ne constitue pas en soi une création.

3.2 Les objets à photographier ou quelque autre matériel ou objet mis à notre disposition par le client, se trouvent en nos ateliers aux risques et périls du client. En d'autres termes, nous ne sommes pas responsables des dégâts, pertes ou vol. À cet égard, il revient au client de contracter au besoin une assurance spéciale.

3.3 Les objets destinés à être photographiés en nos ateliers doivent être livrés, déchargés et repris par le client. En cas de non reprise dans les 10 jours ouvrés qui suivent la date de la prise de vue, la restitution se fait par nos soins aux frais et risques du client.

3.4 Sauf mention contraire explicite du client, notifiée par courrier avec accusé de réception, DG CREA se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, blog, plaquette, etc.) et lors de ses démarchages de prospection commerciale. Ce droit s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels, les contenus iconographiques. Le client se doit de fournir si le support le permet plusieurs exemplaires de la réalisation finalisée.

4 CONFORMITE DE L'EXECUTION

4.1 Le client reçoit pour approbation un "Bon à Tirer" ou BAT. Les épreuves ultérieures sont comptées en supplément, il en va de même des frais qui découlent d'un manque de clarté dans le modèle ou la copie originale ou de remaniements ajoutés ou suppressions ultérieures, ces éléments constituant des corrections d'auteur. L'exécution se fait exclusivement sur base du bon à tirer signé pour accord en tenant compte des demandes de correction clairement indiquées sur celui-ci. Ce bon à tirer reste notre propriété et nous dégage irrévocablement de toute responsabilité si le travail a été exécuté conformément au bon à tirer. Ceci vaut nonobstant l'existence de tous les autres documents ou écrits, de quelque espèce que ce soit.

4.2 Les travaux, qui, en raison de l'urgence, sont transmis en production sans bon à tirer signé, seront exécutés au mieux, mais aux risques et périls du client, sans recours possible.

4.3 Dans le cas où nous ne sommes pas chargés de la reproduction, l'utilisation du matériel (par exemple des fichiers, des formes à imprimer, des compositions typographiques, etc.) livré par nous, nous dégage de toute responsabilité. Notre responsabilité engagée se limite à réparer, refaire ou corriger le matériel utilisé ou à utiliser, que nous avons livré. Nous n'accepterons aucune demande de paiement pour ces réparations, réfections ou corrections dans le cas où elles auraient été exécutées par le client ou par des tiers.

4.4 La société DG CREA ne peut être tenue responsable de l'utilisation de ses produits. Le simple fait de passer une commande implique que le client s'est assuré que le produit qu'il commande est conforme aux exigences légales concernant son application et compatible avec celle-ci. Bien que les réalisations aient été créées par DG CREA qui garantit un travail effectif de création, aucune recherche d'antériorité n'a été effectuée. Par conséquent, la responsabilité de DG CREA ne pourrait être engagée si une création s'avérait contrevenir à des droits antérieurs, la transmission des droits s'effectuant lors de la validation de la livraison de cet élément. La responsabilité de DG CREA ne saurait pas plus être engagée de manière indirecte dans l'hypothèse selon laquelle un tiers engagerait une procédure contre le client utilisant le produit acheté auprès de DG CREA. Par ailleurs, la société DG CREA autorise le client à déposer le produit en son nom sans que la responsabilité de DG CREA ne puisse à aucun moment être recherchée pour son dépôt et son usage.

5 LIVRAISON

5.1 S'agissant de documents personnalisés réalisés en fonction des spécifications formulées par le client, aucun droit de rétractation n'est possible.

5.2 Délais : nos délais sont donnés à titre indicatif. Un retard par rapport au délai prévu ne

peut donner lieu à refuser d'accepter la livraison ou à réclamer des dommages et intérêts. Cette disposition s'applique notamment dans le cas de force majeure retardant ou suspendant la livraison des marchandises, ou du fait du non-respect par le client du planning prévu pour la remise des matériaux et/ou documents nécessaires ou pour renvoyer le bon à tirer.

5.3 Quantités : à moins de convention spéciale contraire, le client ne peut faire valoir de prétention quelconque au cas où la quantité livrée atteindrait 10 % maximum en plus ou en moins que la quantité commandée. Il est convenu que la facture est établie sur base de la quantité livrée. Le client accepte cette clause qui provient de la nature même de nos activités.

5.4 Assurance : les marchandises, même vendues franco de port et d'emballage, voyagent aux risques et périls du client. Il est donc de sa responsabilité d'émettre toutes réserves jugées utiles par lui auprès du transporteur qui en est le seul responsable.

6 QUALITÉ

6.1 La conformité exacte des teintes à reproduire et la reproductibilité à l'identique d'un tirage à un autre ne sont pas garanties. Une latitude correspondant à la nature du travail et aux usages de la profession doit être admise. Les couleurs visibles sur l'écran d'ordinateur du client ne sont pas contractuelles et peuvent être différentes de celles restituées sur les documents imprimés (il en est de même pour les impressions sur une imprimante personnelle jet d'encre ou laser). Nous imprimons en mode CMJN (Cyan, Magenta, Jaune, Noir) et la restitution des couleurs RVB (Rouge, Vert, Bleu) est différente des couleurs CMJN. Si les fichiers fournis par le client comportent des images RVB elles seront converties en mode CMJN.

6.2 Réclamations : pour être valable, toute réclamation doit nous parvenir par écrit dans les 10 jours ouvrés qui suivent le jour de la livraison. Les autres formes de réclamation (dont le renvoi de la facture, les réclamations par téléphone, le refus de prendre livraison, etc.) n'ont pas la moindre valeur.

7 PRIX

7.1 Nos offres de prix sont valables un mois, la date de l'offre faisant foi, et pour autant que le client n'apporte aucune modification aux éléments qui ont servi à l'établissement du prix. Passé le délai de 1 mois, nous sommes autorisés à modifier le prix. Les prix convenus verbalement ne nous engagent que s'ils ont été suivis d'une offre écrite.

7.2 La commande sera effective au moment où le client aura transmis son bon pour accord sur la confirmation de commande transmise par DG CREA reprenant les éléments de quantités et de prix.

8 MODALITÉS FINANCIÈRES

8.1 Facturation : les frais de projet (tels que déplacements, maquettes en blanc, prises de vue spécifiques, etc.), peuvent toujours être facturés séparément dès exécution même s'ils ne sont qu'une partie d'un ordre global. Il en va de même des frais d'établissement (maquettes, fichiers, outillages, etc.), lorsque le bon à tirer, envoyé pour approbation, tarde à nous revenir. Les livraisons partielles sont facturées séparément.

8.2 Paiement : sauf stipulation contraire, les factures sont payables à 60 jours après leur date d'émission. Les remises, rabais ou ristournes éventuels sont indiqués sur la facture. Les marchandises restent l'entière propriété de la société DG CREA jusqu'au paiement intégral du prix facturé. Le client est responsable du bon entreposage et de l'assurance des marchandises livrées.

8.3 Retard de paiement : si le client diffère le paiement d'une ou de plusieurs factures sans en avoir obtenu l'accord écrit de DG CREA, nous sommes autorisés, sans mise en demeure, à surseoir à toute autre exécution tant que les factures restent impayées. Ceci est valable même si le contrat relatif au travail en cours, a été établi après que la facture ne devienne exigible. Si, en dépit d'une mise en demeure par lettre recommandée, le client n'acquiesce pas dans la huitaine les factures non réglées, nous serons dégagés de toute autre obligation. En outre, nous serons fondés à exiger le paiement d'une pénalité de retard équivalente à trois fois le taux d'intérêt légal au jour de la facture. En cas de non-paiement le client prendra en charge tous les frais de recouvrement.

9 JURIDICTION

9.1 Une dérogation aux présentes conditions n'est valable que si elle a été fixée par écrit et acceptée par nous.

9.2 Clause d'attribution de juridiction : en cas de contestation, que nous soyons vendeurs ou acheteurs, les juridictions de Lyon (69) seront seules compétentes, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, et quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement accepté.